

Les différentes formes de dons

Si le don du sang est une option évidente, objet de multiples campagnes nationales destinées à mobiliser nos concitoyens, d'autres formes de don sont également possibles.

Le don d'organes

Aujourd'hui, il est possible de faire don de son rein, de son foie, de ses poumons ou de son cœur post-mortem. Après le constat du décès, le défunt est pris en charge par une équipe de coordination hospitalière. Cette équipe s'assure que celui-ci ne s'était pas opposé au don en consultant le registre national des refus. En effet, le principe du consentement présumé s'impose en France. La loi indique que nous sommes tous donateurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus d'être prélevés.

En l'absence d'opposition du défunt, des analyses sont effectuées pour évaluer la qualité des organes et des tissus. L'Agence de la biomédecine est prévenue et recherche les receveurs compatibles dans les plus brefs délais.

Il faut savoir qu'il est également possible de faire don d'un rein ou d'un lobe de foie de son vivant. Lorsqu'une personne a besoin d'une greffe, une personne de son entourage proche peut se proposer pour être le donneur vivant. Les conditions médicales à réunir sont toutefois très strictes incluant un bilan médical complet en plus de nombreuses démarches administratives, comme l'expression du consentement par devant le tribunal de grande instance et une convocation par le « comité donneur vivant » qui autorisera, ou non, le prélèvement.

Le don d'ovocytes

En France, une femme âgée de 18 à 37 ans, ayant ou non eu des enfants, peut donner ses ovules (ou ovocytes) à des couples qui ne peuvent pas avoir d'enfants. Ce don réalisé dans un établissement hospitalier est gratuit et anonyme.

La donneuse signe un formulaire de consentement, sur lequel elle peut revenir à tout moment jusqu'à utilisation des ovocytes. Si elle vit en couple, son ou sa partenaire devra également donner son aval.

Aucune filiation ne sera établie entre les enfants issus du don et la donneuse d'ovocytes. L'enfant est celui du couple qui l'a désiré ; sa famille est celle dans laquelle il est né et a été élevé. La loi précise par ailleurs que le recours au don de gamètes d'une même donneuse ne peut conduire à la naissance de plus de 10 enfants, afin d'écartier tout risque de consanguinité pour les générations futures.

Le don de sperme obéit grossièrement aux mêmes règles et vise les hommes entre 18 et 44 ans.

Le don de moelle osseuse ou de sang de cordon

Le sang placentaire est présent dans le placenta et le cordon ombilical. La moelle osseuse est, elle, présente dans l'ensemble du squelette. Ils sont intéressants d'un point de vue médical parce qu'ils contiennent tous deux des cellules souches hématopoïétiques, qui produisent tout au long de notre vie :

- des globules rouges, qui transportent l'oxygène
- des globules blancs, qui luttent contre les infections
- des plaquettes, qui arrêtent les saignements

Toute greffe suppose compatibilité entre le donneur et le receveur, et cette compatibilité peut s'avérer très rare (1 sur 1 million entre deux individus qui ne sont pas de la même famille). C'est pourquoi chaque don compte, dans la mesure où il s'agit d'une chance supplémentaire de guérison pour les malades.

De manière générale, les cellules souches présentes dans le sang de cordon ou la moelle sont utilisées pour traiter les maladies du sang, leucémies ou lymphomes.

Le don de cheveux

Des associations organisent aujourd'hui le don de cheveux pour permettre à des personnes atteintes de cancer d'accéder à des perruques. Les modalités pour participer à cette opération sont d'ordinaires simples et peu contraignantes.

Les cheveux doivent être en bonne santé et coupés sur une longueur de dix centimètres au minimum. Vous pouvez vous rendre chez un coiffeur partenaire de ce type d'opération qui respectera un certain processus de coupe. Les mèches sont ensuite envoyées à une association, accompagnées d'un formulaire de don.

Les cheveux sont alors gratuitement mis à disposition de perruquiers partenaires qui pourront créer des perruques naturelles et uniques pour des personnes malades du cancer.